



[Identité du responsable du traitement à renseigner]

Le dispositif de vidéosurveillance est mis en œuvre afin [Finalités du traitement à renseigner. Exemple : d'assurer la sécurité des biens et des personnes]

Les images issues de ce dispositif sont conservées [durée de conservation des images à renseigner. Maximum : 30 jours]

Conformément à la Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024, vous disposez de droits vous permettant de contrôler vos données personnelles, notamment d'un droit d'accès qui s'exerce auprès [Nom du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès] [Modalités d'exercice du droit d'accès à renseigner. Exemples : par téléphone, sur place].

Pour de plus amples informations : [ajouter lien vers une information plus complète]

[Ajouter coordonnées du Délégué à la protection des données si vous en avez désigné un]